

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 17 OCTOBRE 2023 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 17 octobre 2023 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Nadine CAVELIER, Gilles COMTE, Béatrice RAOU (*arrivée à 20 H 30*), Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Sandrine CORNIL, Julien BUISSON.

Absents : Anne-Marie ALLOIN, Christian ALLOIN, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Frédéric ROZIER (pouvoir à P. LOPEZ), Émilie GORDONS.

| | | | |
|-------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice | 19 | Nombre de membres absents | 8 |
| Quorum | 10 | Nombre de membres présents | 11 |

Madame Isabelle DEVIS a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Modification du règlement d'assainissement collectif,**
- **Référent déontologue élu,**
- **Zones d'accélération de la production en énergies renouvelables,**
- **Carte scolaire,**
- **Décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Une minute de silence est observée, en hommage à M. Dominique BERNARD, enseignant tué le 13 octobre 2023 à Arras.

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 19 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire précise au Conseil qu'il convient de mettre à jour le règlement du service d'assainissement collectif, mis en place en 2011, dans le cadre du transfert de la compétence à Charlieu-Belmont Communauté au 1^{er} janvier 2026. Le contenu du règlement est proposé par Charlieu-Belmont Communauté à l'ensemble de ses communes membres, afin d'harmoniser tous les règlements. Certains points restent toutefois spécifiques à chaque commune. Monsieur le Maire donne lecture de l'intégralité du projet de règlement d'assainissement collectif.

(Arrivée de Béatrice RAOU en cours de lecture)

| | | | |
|-------------------------------|-----------|-----------------------------------|-----------|
| Nombre de membres en exercice | 19 | Nombre de membres absents | 7 |
| Quorum | 10 | Nombre de membres présents | 12 |

Le Conseil accepte à l'unanimité le contenu de la proposition de règlement d'assainissement collectif et fixe à la majorité le taux de majoration de la redevance à 300 % lorsque le propriétaire ne se conforme pas à ses obligations.

RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ÉLUS

Monsieur le Maire indique que l'Association des Maires de France a diffusé une liste de personnes susceptibles d'assurer les fonctions de référent déontologue des élus. Charlieu-Belmont Communauté a ciblé les personnes les plus proches géographiquement. Une personne de Lyon a accepté d'assurer cette fonction pour la Communauté de Communes et ses communes membres qui le souhaitent. Il n'y aurait pas de cotisation fixe à verser mais un paiement uniquement en cas d'intervention et ce, selon les tarifs en vigueur. Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise par Charlieu-Belmont Communauté pour la désignation de son référent déontologue des élus.

Le Conseil accepte à l'unanimité de nommer M. X... comme référent déontologue des élus.

ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par le secrétaire général de la Préfecture, définissant les zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables. Il ajoute qu'une carte doit être faite avec les différentes strates. Il faut être vigilant, car il y a un coefficient et une clause de revoyure dans 3 ou 4 ans et il faudra augmenter les surfaces. Il précise que sur le territoire de Charlieu-Belmont Communauté il faut 0,7 méthaniseur et il y en a déjà un sur le site de Ressins à Nandax. Concernant l'éolien, seule la commune de Saint-Germain-la-Montagne pourrait être concernée.

Pour la commune de Briennon, Monsieur le Maire dit qu'il n'y aurait que le photovoltaïque et la géothermie. Il ne faudrait pas intégrer le périmètre d'abords des monuments historiques. Monsieur le Maire propose la zone d'habitat dense au nord du Bourg et au sud. Cela ne change rien pour la population.

Le Conseil donne son accord et prend acte de ces éléments.

CARTE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il a été relancé par la vice-présidente du Département en charge de l'éducation et des collèges, afin que le Conseil se repositionne sur la question de la carte scolaire, mais pas seulement pour le collège, pour le primaire également.

En effet, les ATSEM ont participé à une formation organisée par Charlieu-Belmont Communauté et contrairement aux ATSEM des autres communes, elles n'avaient pas pu travailler sur le sujet traité au préalable car la commune de Briennon ne dépend pas de la même inspectrice d'académie, laquelle n'avait pas transmis l'information. La piscine intercommunale de Charlieu avait été un point important pour prendre une décision. La commune de Coutouvre est rattachée au secteur de Charlieu et de ce fait les enfants de cette commune ne peuvent pas fréquenter le Conservatoire de musique de Roanne. Monsieur le Maire ne pensait pas que cette question était aussi importante pour les enseignants.

Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier au Département pour demander la modification de la carte scolaire, pour rattacher la commune de Briennon au secteur de Charlieu. Le Conseil Municipal ne s'oppose pas.

QUESTIONS SUR LES COMPTES-RENDUS ET RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LES ASSOCIATIONS

Le compte-rendu de la dernière réunion de la commission voirie a été transmis la veille de la réunion par Monsieur GIRAUD aux membres. Monsieur le Maire demande qu'il soit également adressé au SIADEP.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur GIRAUD rappelle qu'un composteur collectif est à disposition sur la commune. Une enquête sera menée auprès de la population, afin de savoir si une journée de broyage collectif pourrait être organisée avec le broyeur de Charlieu-Belmont Communauté.
- Le compte-rendu de la réunion de mi-mandat a été transmis aux membres du Conseil.
- Monsieur le Maire a reçu un courrier de l'Inspection académique, l'informant de la fragilité des effectifs à la rentrée de septembre 2024.
- Une rencontre avec les conseillers départementaux concernant le projet de la salle polyvalente a eu lieu. L'architecte-conseil du Département sera consulté. Il reste à savoir si le concours d'architectes sera obligatoire ou non, car cela représente du temps et un coût. Les conseillers départementaux proposent de présenter deux dossiers : un pour le transfert de la salle du port et un autre pour la rénovation thermique de la salle polyvalente et ce, sur deux ans.

- Les prochaines réunions de Conseil pourraient avoir lieu les 24 novembre et 19 décembre 2023.
- Le repas du CCAS aura lieu le 2 décembre 2023 et la cérémonie des vœux du Maire le 13 janvier 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 05.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Isabelle DEVIS

[Publié sur Internet le 28 novembre 2023](#)